

U²⁰¹⁷NSS

**JE SUIS JEUNE
JUGE/ARBITRE EN BOXE
EDUCATIVE ASSAUT
JE SUIS JEUNE COACH EN
BOXE EDUCATIVE ASSAUT**



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

UNSS AIR

PNDSS 2016 2020

ACCESSIBILITÉ INNOVATION RESPONSABILITÉ



PRÉAMBULE

Ce mémento permet à l'élève du collège ou du lycée d'officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). La circulaire du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « ...Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiquesdans le cadre de l'UNSS
- L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... »

Ainsi, devenir jeune officiel, c'est

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes.
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...)
- devenir responsable.

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».



CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION FACULTATIVE AU BACCALAUREAT

Rappel du cadre réglementaire du haut niveau du sport scolaire :

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012

« Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation », il est précisé que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau, à savoir : la part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points, les 4 points restants sont attribués à l'occasion d'un entretien permettant d'attester de leurs connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique »

« Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 : création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel :
« ...les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international » valident automatiquement la note de 16/20.

L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Ce qui signifie que :

- L'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune arbitre aux différents niveaux de certification (départemental, académique, national, international). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation.
- Pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune arbitre doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013).
- La validation d'un niveau national du jeune arbitre doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.
- Ces dispositions ne sont pas valables pour tous les rôles hormis jeune arbitre et jeune juge.

SOMMAIRE

LE JEUNE JUGE/ARBITRE, LE JEUNE COACH

1. S'ENGAGENT A RESPECTER LA CHARTRE DE L'UNSS
2. DOIVENT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE
3. S'INVESTISSENT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION
4. LE JEUNE JUGE /ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
5. LE JEUNE COACH PEUT ETRE EVALUE
6. DOIVENT VERIFIER LEURS CONNAISSANCES
7. LE JEUNE JUGE /ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION
8. PEUVENT PARFAIRE LEUR FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES



1. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, JEUNE COACH S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Sans juge, arbitre, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister. Ces rôles sont mis en exergue dans le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 (lycée) au travers de la compétence méthodologique et sociale n°2 visant à « respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner... » et l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n°3 « Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités »..

1.1 Le jeune juge/arbitre doit :

- Connaître le règlement de l'activité BOXE EDUCATIVE ASSAUT
- Etre objectif et impartial
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- Connaître les différentes tâches liées à sa mission.
 - Pour remplir sa mission, le jeune juge/arbitre doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité, ...) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.
 - Le jeune juge/arbitre UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes juges/arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité » (Comité International Olympique).

1.2: Le jeune coach ou « homme de coin »

En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement »

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

Ainsi l'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune coach mis en place en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires.

Le jeune coach se définit comme un élève licencié à l'UNSS qui connaît l'activité et qui adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne

Le jeune coach appartient à l'équipe. Selon l'activité, il peut être joueur et coach. Les compositions d'équipe ne sont pas modifiées.

Le jeune coach est reconnaissable par un tee-shirt de couleur orange dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS.

Il doit :

- Connaître le règlement de l'activité
 - Agir de manière éthique et responsable
 - Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- Connaître les différentes tâches liées à sa mission



2. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, LE JEUNE COACH DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE

Le jeune coach (ou homme de coin) doit connaître les règles de l'activité pour :

- assister l'animateur d'AS sous sa responsabilité et en présence de celui-ci
- être capable d'assurer l'encadrement et l'animation d'un groupe de licenciés dans une activité proposée à l'AS ou /et par l'UNSS
- perfectionner ses connaissances spécifiques dans l'activité : techniques, tactiques, règlementaires, etc
- faire preuve d'autorité, de respect et de mise en confiance
- participer aux choix et prises de décisions du calendrier sportif
- participer à l'encadrement des entraînements et au suivi des équipes lors des déplacements
- être capable d'assister l'enseignant en compétition (coacher) ou à l'occasion de sorties.
- contribuer à la gestion du matériel sportif (suivi, renouvellement, commandes)
- être soucieux d'accompagner les nouveaux licenciés pour fidéliser leur engagement à l'AS
- être manager
- être autonome : anime une ou plusieurs séquences de travail proposées par l'animateur d'A.S
- être capitaine de vestiaire en fonction de l'activité
- Faire des choix, adapter ses propositions

Le règlement définit le cadre de la pratique.

- « Ne pas nuire à son adversaire »
- « Etre sanctionné pour tout comportement violent »

Le non-respect d'une règle est systématiquement sanctionné.

Dans ce cadre, le boxeur peut exprimer sa boxe en toute liberté et sécurité. L'adhésion et le respect du règlement par tous les pratiquants permettent à chacun de découvrir les limites de son exploitation motrice.

- **Le Face à Face**

Tout au long de l'assaut, les boxeurs doivent demeurer face à face.

Un boxeur qui tourne le dos à son adversaire ou qui baisse la tête (visage face au sol) doit être immédiatement sanctionné.

- **Le Ring**

L'espace de pratique est un carré de 5 à 6 mètres de côté, délimité par 3 ou 4 rangées de cordes.

- **Les Reprises et durée des assauts**

Les reprises

- Le chronométrateur donne le signal du début et de la fin des reprises, en frappant sur le gong. Le chronomètre ne doit jamais être arrêté sauf sur demande du directeur d'assaut.
- Entre chaque reprise, chaque boxeur regagne son coin durant 1 minute. Il doit rester debout, face à son adversaire, les bras le long du corps.
- Une seule personne homme de coin/second (obligatoirement un élève licencié UNSS en tenue de sport) peut accompagner et conseiller le boxeur dans son coin pendant la minute de repos et rester silencieux pendant les reprises. Pendant la minute de repos, il ne doit pas pénétrer à l'intérieur des

cordes. Il lui est interdit de parler lorsque les boxeurs s'affrontent. Il est équipé d'une serviette (ou mouchoirs, compresses) et d'une bassine. Il sait intervenir en cas de saignement de nez du boxeur.

La durée des assauts :

Les assauts se déroulent en 3 reprises dont la durée varie suivant l'âge :

Minimes

3 reprises de 1 minute 30 s avec 1' de récupération

Cadets, juniors, seniors G et F

3 reprises de 2 minutes avec 1' de récupération

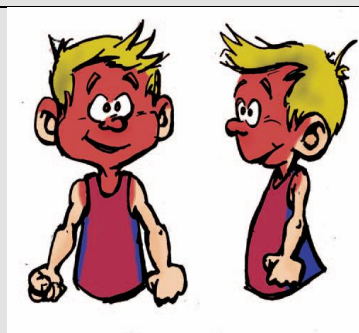
• **Les Touches**

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont autorisées et comptabilisées.

• **Les Cibles et les armes**

○ Cibles autorisées

Atteindre l'adversaire au dessus de la ceinture sur les parties frontale (devant) et latérale (côtés) du buste et de la tête.



- Les touches sur les bras de l'adversaire sont autorisées mais pas comptabilisées.
- Les touches sur toutes les autres parties du corps sont sanctionnées

○ Armes autorisées

Les quatre premières phalanges et la tête des métacarpiens du poing (face avant).

Le poing doit être fermé.



- Une touche donnée avec le pouce, le dessus ou le dessous du poing est une faute et devra être sanctionnée.
- Un boxeur ne peut toucher son adversaire qu'avec un seul poing à la fois
-

- **Les interdictions**

Il est interdit de :

- chercher à faire mal
- frapper fort
- tourner le dos à son opposant,
- baisser la tête (visage face au sol),
- toucher avec la partie non autorisée des poings,
- toucher une cible non autorisée,
- parler en boxant,
- tenir ou pousser l'adversaire,
- toucher en sautant.
- se tenir aux cordes,
- attaquer l'adversaire dans une boxe désordonnée, sans soucis défensif
- boxer avec les deux poings en même temps,
- prendre appui sur son adversaire
- garder le bras tendu pour tenir à distance son adversaire
- avoir un comportement anti-sportif
- de coacher son boxeur lorsque l'on est second

Chaque faute est sanctionnée.

Le nombre de sanctions est limité à 9 points. Au-delà, le boxeur est disqualifié quel que soit le pointage des juges.

Le D.A. évalue la gravité de la faute et sanctionne le boxeur fautif en fonction de celle-ci :

- **1 POINT** (PENALITE) POUR UNE FAUTE QU'IL JUGE NON INTENTIONNELLE
- **3 POINTS** (AVERTISSEMENT) POUR UNE FAUTE QU'IL JUGE INTENTIONNELLE, GRAVE, REPETEE ET QUI PORTE ATTEINTE A LA SECURITE DES BOXEURS OU A L'ETHIQUE DE LA BEA.

L'ARBITRE PEUT PRONONCER LA DISQUALIFICATION D'UN BOXEUR, S'IL ESTIME QU'IL NE REpond PAS A L'ESPRIT DE LA BOXE EDUCATIVE ASSAUT : FAUTES INTENTIONNELLES – FAUTES GRAVES.

En résumé :

Au cours des trois reprises, le but sera de "toucher plus qu'être touché" avec la partie autorisée des poings sur les cibles réglementaires, dans un temps et un espace défini sans jamais sortir du face à face.

- **La TENUE réglementaire du boxeur**

Pour les garçons	Pour les filles
Une paire de gants 10 onces Un casque (sans cache plastique ou grille) Un protège dents, Un short, (au-dessus du genou) Un débardeur (obligatoire bras nus), rentré dans le short Bandes Une coquille,	Une paire de gants 10 onces Un casque (sans cache plastique ou grille) Un protège dents, Un short, (au-dessus du genou) Un débardeur (obligatoire bras nus), rentré dans le short Bandes Protège poitrine recommandé
Le port de bijou, ou tout objet métallique est formellement interdit. La tenue réglementaire non respectée entraîne systématiquement la disqualification du boxeur.	

- **La TENUE réglementaire du second**

Le second doit porter une tenue sportive et être muni de :

- une bassine,
- une serviette,
- compresses/mouchoirs
- bouteille d'eau

En cas de saignement de nez du boxeur, il est souhaitable que le second connaisse les interventions élémentaires pour le stopper.



3. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, LE JEUNE COACH S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION

a) Le rôle du régulateur

Il est prioritairement un membre de la CMN ou désigné par celle-ci

- Il encadre et forme les Jeunes juges/arbitres lors du championnat (de l'accueil au déroulement des assauts)
- Il régule et garantit la sécurité des boxeurs :
 - soit en intervenant auprès du directeur d'assaut lors de la minute de repos
 - soit en intervenant directement pendant l'assaut, en cas de situation qu'il estime dangereuse. Dans ce cas, il peut disqualifier le boxeur fautif
- En cas de non-respect du règlement UNSS de la part de l'accompagnateur de l'équipe, le boxeur sera sanctionné jusqu'à la disqualification par le directeur d'assaut sous l'autorité du régulateur.

b) Le rôle du responsable de ring

Il juge avec chaque assaut en parallèle des trois jeunes juges pour établir un jugement de référence. Le directeur d'assaut lui donne, après chaque round, les bulletins des trois jeunes juges qu'il consigne en extrayant les pointages. En cas d'écart trop important entre le jugement des jeunes juges et le jugement de référence, la décision peut être modifiée (voir conditions ci-dessous).

c) Le rôle du directeur d'assaut (D.A.)

Le principal rôle du directeur d'assaut est de veiller à la sécurité des deux boxeurs. Il a pour tâche de repérer un élève fautif et de le sanctionner.

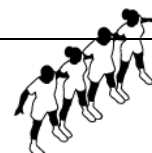
Il est la seule personne à fixer la limite entre une touche et un coup.

Il intervient chaque fois qu'une infraction (même légère) est commise

Toute tentative de mise "hors assaut", reconnue par le D.A., doit être immédiatement sanctionnée par **PENALITE, ou AVERTISSEMENT ou DISQUALIFICATION**, en fonction du degré d'agressivité.

Les commandements du directeur d'assaut :

BOXE !	- STOP !
permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou la reprendre à la suite d'un STOP ou STOP CHRONO	STOP IMPOSE UN ARRET IMMEDIAT des Boxeurs : <ul style="list-style-type: none"> a) dès qu'une faute est commise b) dès que le gong sonne pour mettre fin à la reprise c) dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque, chaussures détachées, glissade, saignement...) Dans ce cas précis l'arbitre demande un arrêt du chronomètre. « STOP, CHONO ! »



b) Le cérémonial

Il fait observer le cérémonial avant et après l'affrontement, avec beaucoup d'attention, ne tolérant aucune manifestation déplacée

Les boxeurs montent toujours sur le ring après le directeur d'assaut, coin rouge ou coin bleu, gants enfilés. Le casque est mis par l'homme de coin qui reste à l'extérieur du RING

Le directeur d'assaut avant l'assaut

- monte en premier sur le ring et se positionne au coin neutre en face de la table de marque.
- vérifie l'équipement de chaque boxeur
- S'assure de la disponibilité des juges avant de solliciter le chronométrateur.
- Invite les boxeurs à se rejoindre au centre du ring et à se toucher les gants.
- Signale au chronométrateur le début de l'assaut.

Le directeur d'assaut pendant l'assaut

Les COMMANDEMENTS :

- Ils sont au nombre de deux :

STOP : impose un arrêt immédiat des boxeurs. Il est utilisé dans quatre cas :

1. Pour un dégagement sans donner de sanctions
2. dès qu'une faute est commise par un boxeur pour le sanctionner
3. dès que le gong sonne pour mettre fin à la reprise
4. dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque ou chaussure détachés, glissade, dans ces cas précis,

→ l'arbitre demande alors un arrêt du chronomètre. **STOP ! CHRONO**

- Il met le boxeur non fautif au coin neutre et désigne du doigt le boxeur fautif en indiquant la couleur de son coin
- Il indique de manière audible la sanction (pénalité, avertissement ou disqualification) puis justifie la sanction en indiquant la faute commise en liant le geste à la parole.

Ex : Boxeur Coin Rouge, Pénalité (geste = poing fermé avec pouce levé) pour touche trop appuyée (**geste = poing fermé sur une main ouverte**) il aurait fallu intégrer des pictogrammes pour montrer les gestes correspondants aux fautes.



(Geste) Touche appuyée

- Il s'assure que le boxeur fautif acquiesce d'un signe de tête pour signifier qu'il a compris.
- **BOXE** : Permet d'autoriser les boxeurs à débuter la reprise ou à reprendre à la suite d'un STOP. A la fin de chaque reprise, il ramasse les bulletins des trois juges et les transmet au responsable du ring.



Le directeur d'assaut pendant la minute de repos

Le directeur d'assaut récupère à chaque minute de repos les bulletins des trois juges et les donne au responsable de ring.

Pendant la minute de repos, l'arbitre peut consulter la table des officiels pour connaître la situation des boxeurs (pointage et sanctions), **mais ne fait aucune annonce de cet avantage.**

Cas particuliers :

- Si un saignement de nez apparaît, l'arbitre décide : d'arrêter le match s'il estime que le saignement est trop important, ou si le boxeur saigne pour la seconde fois. La décision sera alors donnée aux points. Le boxeur qui bénéficie du plus grand nombre de juges en sa faveur est déclaré vainqueur (G.P)
- En cas de blessure non imputable à une faute de l'adversaire, une décision aux points sera rendue (G.P)
- Si l'arbitre observe une trop grande différence de niveau entre les deux boxeurs(es), il peut mettre fin à la rencontre, après avoir pris l'avis des 3 juges et du pointage à la table des officiels. A la suite de quoi il prononce une décision aux points pour infériorité manifeste et une décision aux points (G.P)
- Si l'homme de coin ou le boxeur souhaite arrêter l'assaut, l'adversaire sera déclaré vainqueur par abandon (G.AB)

Le directeur d'assaut après l'assaut :

- Il prend la main de chaque boxeur et lève le bras du vainqueur.
- Il serre la main de chaque boxeur et les invite à se serrer la main.
- Il quitte le ring le dernier

d) Le juge

Le jugement se fait à la touche.

Le jugement se fait toujours avec un nombre impair de juges (3 ou 5).

Chaque juge valide un point lorsqu'une touche autorisée et contrôlée, délivrée par l'un des boxeurs atteint une cible définie par le règlement.

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont comptabilisées.

Toute touche avec une autre surface est sanctionnée.

Pour valider une touche, le juge enclenche son cliquet de la couleur du boxeur qui a touché son adversaire. Il le fait à chaque touche valide.

A la fin de chaque round, il reporte son jugement sur un bulletin ramassé par le directeur d'assaut et réinitialise son cliquet à zéro.

En cas de pénalité ou d'avertissement, les juges ne doivent pas actionner leurs cliquets.



Les décisions des juges peuvent désormais être révisées par un responsable de ring sous plusieurs conditions :

Chaque assaut sera jugé par un adulte responsable de ring dont le bulletin fera référence. Si sur ce pointage de référence, le nombre de touches valides d'un boxeur est au moins 1,5 fois supérieur à celles de son adversaire mais qu'il est donné perdant par deux ou trois juges, alors les bulletins de ces juges sont modifiés et s'alignent sur celui du responsable de ring.

e) Le chronométrateur

- Avant le déroulement des rencontres il s'**assure** que le chronomètre et le gong sont prêts.
- Il vérifie la durée des reprises des boxeurs qui s'affrontent
- Au commandement « BOXE » du directeur d'assaut, il actionne le gong et déclenche le chronomètre



4. LE JEUNE JUGE/ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau Départemental

- Pré requis : le jeune juge/arbitre doit être investi au niveau de son district

Exemple d'indicateurs d'acquisition du niveau Départemental :

<u>ROLES</u>	<u>COMPETENCES</u>	<u>ACQUISITIONS ATTENDUES</u>	<u>PROTOCOLE DE CERTIFICATION</u>
JUGE / ARBITRE	1. REGLEMENTAIRES	<i>Connait les règles essentielles à la continuité du jeu</i>	Trois jugements/arbitrages au cours d'une rencontre, d'un championnat et/ou d'un stage de formation départementale
	2. DE JUGEMENT	<i>Jugement simple ou binaire : reconnaissance d'une situation de faute</i>	
	3. D'ATTITUDE	<i>Arbitre intermittent qui a besoin de temps pour intervenir Se déplace en suivant le jeu Attentif à la zone proche de l'action</i>	
AUTRE	1. REGLEMENTAIRES	<i>Connait les procédures essentielles Connait les documents et les complète en hétéronomie</i>	
	2. DE JUGEMENT	<i>Fait attention aux situations particulières du jeu</i>	
	3. D'ATTITUDE	<i>Accepte de tenir tous les rôles, avec un peu d'aide, une supervision... Focalisé sur son travail individuel</i>	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau départemental : saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service départemental

Niveau Académique

- Pré requis : Le jeune juge/arbitre doit :
 - être investi au niveau de son département.
 - justifier de l'acquisition de son niveau départemental

Exemple d'indicateurs d'acquisition du niveau Académique :

<u>ROLES</u>	<u>COMPETENCES</u>	<u>ACQUISITIONS ATTENDUES</u>	<u>PROTOCOLE DE CERTIFICATION</u>
JUGE / ARBITRE	1. REGLEMENTAIRES	<i>Maitrise des règles plus complexes permettant la régulation du jeu</i>	Trois jugements/arbitrages au cours d'une rencontre, d'un championnat et/ou d'un stage de formation académique
	2. DE JUGEMENT	<i>Jugement généralement pertinent, qui mériterait plus d'argumentation, de justification</i>	
	3. D'ATTITUDE	<i>Rôle assumé sur l'ensemble d'une rencontre, erreurs corrigées rapidement Déplacements orientés pour garder le jeu en vision Regard élargi sur le secteur de jeu</i>	
AUTRE	1. REGLEMENTAIRES	<i>Connait les procédures plus précises et plus techniques de l'activité dans son domaine Capable de gérer le déroulement administratif d'une rencontre simple en autonomie</i>	
	2. DE JUGEMENT	<i>Concentré sur l'ensemble de la rencontre</i>	
	3. D'ATTITUDE	<i>Rôle assumé dans un déroulement simple Travaille en prenant en compte l'arbitre (peut répondre à ses questions, s'adapte à ses demandes)</i>	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau régional: saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service régional



Niveau National

- Pré requis : le jeune juge/arbitre doit :
 - être investi au niveau de son académie.
 - justifier de l'acquisition de son niveau académique et participer au protocole d'évaluation initiale (théorique et si possible pratique) mis en place sur le championnat de France par les membres de la CMN.

Exemple d'indicateurs d'acquisition du niveau National :

<u>ROLES</u>	<u>COMPETENCES</u>	<u>ACQUISITIONS ATTENDUES</u>	<u>PROTOCOLE DE CERTIFICATION</u>
JUGE / ARBITRE	1. REGLEMENTAIRES	<i>Arbitre engagé, réactif, intervenant avec opportunité</i>	Officier sur le Championnat de France
		<i>Arbitre régulateur, capable de modérer une rencontre pour instaurer un climat plus serein</i>	
	2. DE JUGEMENT	<i>Jugement réaliste, avec une argumentation simple</i>	
		<i>Jugement explicatif précis, justifié et adapté</i>	
	3. D'ATTITUDE	<i>Comportement et jugement réguliers sur un championnat. Positionnement anticipé grâce à une bonne lecture du jeu Prise d'information décentrée</i>	
		<i>Arbitre ressource, complet, garant de l'organisation et de la sécurité Capable de moduler ses déplacements pour intervenir spécifiquement et opportunément s'il en ressent le besoin. Regard globalisé : 'sent le jeu'</i>	
AUTRE	1. REGLEMENTAIRES	<i>Maitrise réglementairement les situations</i>	
		<i>Maitrise et peut expliquer les situations qui lui sont afférentes</i>	
	2. DE JUGEMENT	<i>Se focalise, sans pression superflue, sur son rôle</i>	
		<i>Fait pleinement partie des officiels de la rencontre, du championnat en cours</i>	
	3. D'ATTITUDE	<i>Travail d'équipe complet avec tous les officiels Sait faire face à des situations techniques précises Prépare sereinement son rôle administratif avant la rencontre pour être prêt et disponible pour cette dernière</i>	
		<i>Rôle assumé en faisant preuve de l'autorité nécessaire Planifie et gère son organisation administrative complète (avant, pendant, après) en autonomie, avec sérénité Coéquipier sûr pour les officiels de terrain</i>	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau national : saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service organisateur du championnat de France



EVALUATION ET HARMONISATION DES CERTIFICATIONS

Un Jeune Juge/Arbitre acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises niveau 1/2 : Niveau départemental 12/20	Exigences minimales requises niveau 3/4 : Niveau académique 14/20	Exigences minimales requises niveau 5 : Niveau national (lycées : option facultative EPS) 16/20
--	---	--

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique** : vidéos à privilégier, QCM, oral
- **Pratique** : mise en situation lors d'un Championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible)

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

<i>Partie théorique</i>	1 à 1.5 point	2 à 2.5 points	3 à 4 points
Sur 4 points	A consolider	Satisfaisant à Bien	Très bien à Excellent

Il est possible de modifier le nombre de rôles.

Selon la spécificité de l'activité, si le Jeune Juge/Arbitre peut être confronté à 2 rôles différents, son évaluation pratique sera alors la moyenne (sur 16 points) de ses 2 prestations :

(Moyenne des 2 prestations pratiques sur 16 points) + note théorique sur 4 points = note globale sur 20 points

Si par l'essence même de l'activité un seul rôle peut être tenu, c'est la note de ce rôle unique qui sera prise en compte :

Note pratique sur 16 points + note théorique sur 4 points = note globale sur 20 points

➤ Conseils de la CNJO pour l'élaboration de la grille d'évaluation pratique

Le tableau suivant est un guide d'évaluation pratique.

Les propositions de contenus qui vous y sont proposées le sont à titre d'exemple ; elles s'ajustent en fonction des activités.

Nous cherchons à **valider et valoriser** les compétences des Jeunes Juges / Arbitres. Dans la mesure du possible, le champ lexical usité est donc résolument positif. Définir un niveau de compétence d'un officiel en référence à ce qu'il ne sait pas faire nous semblerait paradoxal. Dès lors, nous vous proposons de **définir la compétence dont il aura fait preuve** pour le niveau que vous validerez.





Compétences pratiques attendues à tous les niveaux pour le Jeune Juge/Arbitre : APSA

Nom & Prénom du Jeune Juge/Arbitre :

		<u>Niveau Départemental</u>	<u>Niveau Académique</u>	<u>Niveau National</u>	
		4 à 8 points	8.5 à 10 points	11 à 14 points	14 à 16 points
<u>Indicateurs du rôle 1</u>	Ex : Arbitre	Connait les règles essentielles à la continuité du jeu	Maitrise des règles plus complexes permettant la régulation du jeu	Arbitre engagé, réactif, intervenant avec opportunité	Arbitre régulateur, capable de modérer une rencontre pour instaurer un climat plus serein
		Jugement simple ou binaire : reconnaissance d'une situation de faute	Jugement généralement pertinent, qui mériterait plus d'argumentation, de justification	Jugement réaliste, avec une argumentation simple	Jugement explicatif précis, justifié et adapté
		Arbitre intermittent qui a besoin de temps pour intervenir	Rôle assumé sur l'ensemble d'une rencontre, erreurs corrigées rapidement	Comportement et jugement réguliers sur un championnat.	Arbitre ressource, complet, garant de l'organisation et de la sécurité,
		Se déplace en suivant le jeu	Déplacements orientés pour garder le jeu en vision	Positionnement anticipé grâce à une bonne lecture du jeu	Capable de moduler ses déplacements pour intervenir spécifiquement et opportunément s'il en ressent le besoin.
		Attentif à la zone proche de l'action	Regard élargi sur le secteur de jeu	Prise d'information décentrée	Regard globalisé : 'sent le jeu'
<u>Indicateurs du rôle 2</u>	Ex : Marqueur	Connait les procédures essentielles	Connait les procédures plus précises et plus techniques de l'activité dans son domaine	Maitrise réglementairement les situations	Maitrise et peut expliquer les situations qui lui sont afférentes
		Fait attention aux situations particulières du jeu	Concentré sur l'ensemble de la rencontre	Se focalise, sans pression superflue, sur son rôle	Fait pleinement partie des officiels de la rencontre, du championnat en cours
		Connait les documents et les complète en hétéronomie	Capable de gérer le déroulement administratif d'une rencontre simple en autonomie	Prépare sereinement son rôle administratif avant la rencontre pour être prêt et disponible pour cette dernière	Planifie et gère son organisation administrative complète (avant, pendant, après) en autonomie, avec sérénité
		Accepte de tenir tous les rôles, avec un peu d'aide, une supervision...	Rôle assumé dans un déroulement simple	Sait faire face à des situations techniques précises	Rôle assumé en faisant preuve de l'autorité nécessaire
		Focalisé sur son travail individuel	Travaille en prenant en compte l'arbitre (peut répondre à ses questions, s'adapte à ses demandes)	Travail d'équipe complet avec tous les officiels	Coéquipier sûr pour les officiels de terrain

5. L'ÉVALUATION DU JEUNE COACH

Cadre général des tâches essentielles:

Connaître l'activité - Se former - Entraîner - Manager - Diriger – Evaluer - Choisir - Organiser- Intervenir posément, de façon bienveillante et positive

- Les spécificités de chaque jeune coach se retrouvent dans la fiche de manière synthétique :
 - Le jeune coach compose l'équipe, il ne vient pas en supplément
 - Le jeune coach en sport partagé est un levier important pour continuer à développer ces équipes au sein des championnats de France. En fonction des activités le jeune coach en sport partagé peut se rajouter à l'équipe, si la composition de cette dernière est inférieure à la composition des équipes du championnat dit « classique ».
- Proposition du cadre général utilisé par les membres de CMN pour évaluer l'engagement du jeune coach reste d'actualité et n'est pas contractuel

VALIDATION DE L'ENGAGEMENT

- le Jeune coach peut être en binôme avec l'enseignant d'EPS, animateurs d'AS ou l'encadrant de l'équipe jusqu'aux phases régionales
- Sur un championnat de France : soit il continue à assumer sa fonction de jeune coach en binôme, soit il en assume seul le rôle sur le banc de touche
- Validations:
 - Acquis ou pas acquis sur le niveau du championnat auquel il officie
 - Championnat de France : si son équipe monte sur le podium et si lui seul a officié dans le rôle d'entraîneur, sans adulte à ses côtés, un diplôme national lui sera délivré mais la **certification reste académique**

6. LE JEUNE JUGE/ARBITRE ET LE JEUNE COACH DOIVENT VERIFIER SES CONNAISSANCES

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral ...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Juge/Arbitre (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune juge/arbitre sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que Juge/Arbitre sur un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Un collégien déjà certifié au niveau national doit officier à l'occasion d'un Championnat de France durant son cursus lycée (en classes de seconde et de première) s'il veut pouvoir valider les seize points dans le cadre de l'enseignement facultatif ponctuel du baccalauréat EPS.



7. LE JEUNE JUGE/ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION /PASSERELLES FEDERALES

Dès que possible l'UNSS proposera à tout Jeune juge/arbitre certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

Passerelles entre l'UNSS et XXXXXX :

La convention entre l'UNSS et la XXXX précise que le jeune juge/arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence :

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre de juge/arbitre de Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).



8. LE JEUNE JUGE/ARBITRE ET LE JEUNE COACH PEUVENT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Exemple de propositions, à adapter en fonction de l'activité

Direction Nationale UNSS : www.unss.org

Services régionaux UNSS,

Services départementaux UNSS

Stages mis en place :

Adresse de la fédération concernée :

